

# REGLEMENT CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX - 2024

*Engagements à effectuer en ligne via le site du CD44 par les clubs avant le Jeudi à 14h00. (Les engagements des athlètes et des juges aux compétitions départemental du 44 se font par les responsables d'engagements des clubs ayant le code sur le module FFA d'engagements).*

<http://cd44.athle.fr/>

Rubrique QUALIFIÉ(E)S

**Avant le Jeudi 11 Avril à 14h00** pour les dépx relais - marche - Ep Comb du 13/14 avril à Ancenis

**Avant le Jeudi 18 Avril à 14h00** pour les départementaux du 20/21 Avril à St Nazaire

**Avant le Lundi 21 Avril à 14h00** pour les jx de l'athantique BE-MI du 27/04

**Avant le Lundi 27 Mai à 14h00** pour les dépx triathlons BE-MI du 02 juin à Nantes Beaulieu

**Avant le Lundi 17 Juin à 14h00** pour les jx de l'athantique BE-MI du 23/06

## Ü Confirmation de participation

Le jour de la compétition, les athlètes confirmeront leur engagement pour les courses et les concours à la chambre d'appel.

Pour les Championnats individuels, la confirmation s'arrêtera **45 minutes** avant l'heure indiquée prévue pour les courses ou les concours.

- Haies (hauteur 1m sur 110 haies) pour juniors et Masters

## Ü Reglementation particuliere pour les Cadets (U18) et Cadettes (U18)

· Regles 402,4,4 ; la limitation de participation s'applique a une epreuve de course par jour pour les epreuves a partir de 400m, y compris la marche, pour les Cadets (U18) et Cadettes (U18) et pour toutes les competitions ;

## Ü Sélections pour les finales

- Si dans une course, le nombre d'athlètes est inférieur au nombre de couloirs de la piste, la finale se déroulera à l'heure prévue pour celle-ci.
- Au temps pour les courses 100m - 200m (Finales A/B) Finale B si plus de 3 séries

**Toute non participation aux finales, sans avoir déclaré au préalable (conformément aux dispositions de l'article 142,4) de sa non participation à ce tour.entraîne la « NON » participation aux épreuves ultérieures de la journée.**

## Ü Titres

- 1<sup>er</sup> de la finale A pour le sprint. (100-200)
- Classement au temps pour les haies et les courses à partir de 400m.
- Récompenses au 3 premiers, par catégorie Ca-Ju-Es-Se-Ma dans chaque épreuve.
- Pour les benjamins et minimes classement du triathlon et dans chaque épreuve classement scratch.
- Pour les poussins, Benjamins, Minimes, les 5 premiers du classement triathlons, les 3 premiers du classement scratch dans chaque discipline

## Ü Jury

1 à 5 athlètes = 1 juge

10 athlètes à 15 = 3 juges

6 à 10 athlètes = 2 juges

15 athlètes à 20 = 4 juges

**au delà de 20 athlètes = 1 juge supplémentaire par tranche de 5 athlètes**

## Ü Règlement

- Le Comité Directeur et la CSO comptent sur la vigilance des clubs pour que le terrain ne soit pas envahi et que la compétition se déroule dans les meilleures conditions.
- Les compétitions minimes et cadets serviront de sélections pour les stages départementaux.
- Le terrain est interdit à toute personne non athlète et non -officiel.